

Laval théologique et philosophique



Sur deux premiers principes

Emmanuel Trépanier

Volume 20, numéro 1, 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020056ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020056ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Laval théologique et philosophique, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trépanier, E. (1964). Sur deux premiers principes. *Laval théologique et philosophique*, 20(1), 132-141. <https://doi.org/10.7202/1020056ar>

Sur deux premiers principes

Le propos de ces pages est tout simple : examiner si les principes dits de contradiction et de tiers exclu expriment deux vérités spécifiquement distinctes ou s'ils ne sont que des formulations différentes d'une vérité en soi unique. Dans les termes de saint Thomas dont les textes nous suggèrent ce problème, il s'agit de décider si *Impossibile est esse et non esse* et *Necesse est esse aut non esse* sont strictement équivalents et ne commandent en fait qu'un seul et même assentiment.

Nous supposerons en cet examen que *esse* et *non esse* tiennent dans les dites propositions pour les objets mêmes de l'affirmation et de la négation. Car l'intelligence compose ou divise et c'est par une énonciation qu'elle signifie l'acte qu'elle pose. L'affirmation est l'énonciation signe de l'acte de composition ; la négation, l'énonciation signe de l'acte de division. Mais l'une et l'autre ne signifient pas ces actes distincts sans signifier aussi leurs objets respectifs, et, de la sorte, l'affirmation signifie *ce qui est*, comme la négation signifie *ce qui n'est pas*. Ce strict rapport de signe à signifié est tout ce qu'il faut pour justifier que les termes *être* et *affirmer*, *ne pas être* et *nier* soient en pratique interchangeables, et qu'aux propositions précitées puissent se substituer sans aucune subreption : *Impossibile est affirmare et negare*, *Necesse est affirmare aut negare*.

Ce qui, encore, emporte un emploi tout aussi légitime des formulations qui mettent explicitement en cause l'opposition du vrai et du faux. Pour l'intelligence, en effet, l'alternative de la composition et de la division est toute en fonction de cette opposition : celui qui affirme, énonce ce qu'il prétend être vrai, celui qui nie dénonce ce qu'il prétend être faux d'affirmer. L'impossibilité d'affirmer et de nier est donc bien l'impossibilité que l'affirmation et la négation soient en même temps vraies : *Impossibile est affirmationem et negationem simul veras esse* ; la nécessité d'affirmer ou de nier est aussi celle que l'affirmation ou la négation soit vraie : *Necesse est aut affirmationem aut negationem veram esse*. Selon donc qu'elle tient à l'emploi des termes : affirmation, affirmation vraie, être ; négation, négation vraie, ne pas être, la diversité des formules demeure au sein de connexions telles que l'emploi de l'un ou de l'autre pour une série donnée doit être considérée ni plus ni moins comme indifférent.

En est-il de même de l'emploi de *Impossibile* . . . et de *Necesse* . . . La diversité est-elle encore réductible au point de laisser intacte l'unité même de la vérité et du principe par delà des formules différentes ? Voici des raisons que pourrait invoquer une réponse affirmative, des raisons qu'elle pourrait en même temps avancer comme arguments d'autorité.

La plus commune serait la suivante. Ce qui commande l'adhésion aux principes, notamment aux axiomes, c'est l'intelligence de leurs termes : « Prima principia fiunt cognita . . . solum per hoc quod eorum termini innotescunt ».¹ Ce sont aussi les termes, en raison de leur plus grande universalité, qui expliquent l'antériorité de tel principe sur tel autre, qui justifient la reconnaissance d'un principe absolument premier qui soit « l'axiome des axiomes ».² Or s'il est vrai que le tout premier principe est le plus souvent présenté sous la forme de *Impossibile est* . . . , il n'en reste pas moins que sa vérité comme sa primauté sont toutes deux rattachées aux termes *être* et *non être*. « Veritas principiorum communium est manifesta ex cognitione terminorum communium, ut entis et non entis, totius et partis, et similium. »³ — « Hoc autem est, quod non contingit idem simul esse et non esse. Quod quidem ea ratione primum est, quia termini ejus sunt ens et non ens, qui primo in consideratione intellectus cadunt. »⁴ Il est bien évident que ces affirmations conservent rigoureusement leur valeur à traduire l'opposition de *être* et de *non être* sous la forme de *Necesse est* . . . Si le premier principe est dans l'expression de cette opposition, s'il n'est fait aucune allusion ou restriction quant à la manière de l'exprimer, ne faut-il pas accorder qu'il n'y a pas plus de différence à dire : *Impossibile est esse et non esse* ou *Necesse est esse aut non esse*, qu'il n'y en aurait à dire : « Le tout est plus grand que la partie » ou « La partie est plus petite que le tout ».

Un second argument pourrait prendre appui sur l'équipollence des propositions modales. *Impossibile est* et *Necesse est* sont de ces expressions qui servent à expliciter le mode sous lequel le prédicat appartient ou n'appartient pas au sujet. Il est évident que ces modes s'excluent mutuellement, que le même dire ou *dictum* ne peut être à la fois impossible et nécessaire. Seulement il y a au sein même du *dictum* le jeu possible de l'affirmation et de la négation qui permet aux modes de l'impossible et du nécessaire de s'équivaloir. « Car s'il est impossible qu'une chose soit, il est nécessaire, non pas qu'elle soit, mais qu'elle ne soit pas, et s'il est impossible qu'elle ne soit pas, il est nécessaire qu'elle soit. »⁵ Aristote met donc l'équipollence sous la condition que le dire ou *dictum* soit pris *ἐναντίως* : de façon inverse ou contraire. Mais n'est-ce pas que s'y soumettent *Impossibile est esse et non esse* et *Necesse est esse aut non esse*? Le *dictum* est dans sa matière même l'opposition de *esse* et de *non esse*, en même temps que celle-ci est formulée de façon contraire dans l'une et l'autre modale : les termes de l'opposition étant liés dans la première, mais disjoints

1. In IV Metaph., lect.6, n.549.

2. Métaph., IV, c.3, 1005 b 34.

3. In I Post. Anal., lect.20, n.5.

4. In XI Metaph., lect.5, n.2211. Cf. Ia IIae, q.94, a.2.

5. De l'Interp., c.13, 22 b 5.

dans la seconde. Leur signification serait donc strictement la même.

Ce troisième argument paraîtra peut-être le plus contraignant. Il est tout impliqué dans quelques déclarations d'Aristote : « Appelons contradiction l'opposition d'une affirmation et d'une négation. Et j'entends par opposée la proposition qui énonce le même attribut d'un même sujet . . . »¹ — « Une contradiction est une opposition qui n'admet par soi aucun intermédiaire. »² — « Passons à ce qui est opposé comme l'affirmation et la négation : il est manifeste que . . . c'est dans le présent cas seulement qu'il faut de toute nécessité que toujours un opposé soit vrai et l'autre faux. »³ Cette définition de la contradiction ne livre-t-elle pas au mieux l'intelligence des termes dont dépend l'adhésion au premier principe ? On y voit que pour être adéquate et exhaustive la compréhension de l'opposition qui constitue tout le *dictum* ne se borne pas à entendre l'exclusion mutuelle des opposés mais va jusqu'à saisir l'exclusion d'un milieu entre eux. Le premier principe ne serait pas principe de contradiction sans être du même coup principe du tiers exclu, il tiendrait même sa raison de principe de contradiction de ce qu'il est principe du tiers exclu. Commentant le passage des *Catégories*, le dernier des textes précités, Cajetan écrit qu'Aristote pose sa définition de la contradiction « comme premier principe : elle comporte en effet la même chose que ce principe, savoir que de tout sujet l'affirmation ou la négation est vraie ou fausse, et que d'aucun elles ne sont les deux en même temps. »⁴ Qu'elle soit formulée en *impossible* ou en *necesse, copulative* ou *disjunctive*, toujours l'opposition de être et de ne pas être, de l'affirmation et de la négation, serait cette opposition « qui n'admet par soi aucun intermédiaire ». Ce qui est bien reconnaître l'existence d'un unique principe à être constitué des termes être et ne pas être.

Ajoutons à ces arguments quelques indications, toujours à l'effet que *Necesse est* . . . n'introduit réellement pas un nouveau principe. Exposant Aristote sur les connaissances prérequises à la science, saint Thomas écrit qu'en exemple des principes préalables Aristote pose « le premier de tous les principes — *primum omnium principiorum* — savoir que pour toute chose la vérité est dans l'affirmation ou dans la négation ».⁵ Ou bien, et plutôt que de s'en tenir à un seul aspect, il élaborera une formule du premier principe qui comprenne à la fois l'exclusion mutuelle des opposés et celle de tout milieu : « Tous les principes, dit-il, tiennent leur fermeté de ce principe que l'affirmation et la négation ne sont pas en même temps vraies, et qu'il n'existe entre

1. *De l'Interp.*, c.6, 17 a 32.

2. *Anal. Post.*, I, c.2, 72 a 12.

3. *Catég.*, c.10, 13 a 37.

4. *In Arist. Praed.*, De postpraed., éd. M.-H. Laurent, p.224.

5. *In I Post. Anal.*, lect.2, n.4.

elles aucun milieu. »¹ Ce que l'on retrouve d'une manière négative au sujet des erreurs concernant le premier principe. Alors qu'Aristote a déjà énoncé le principe : « Il est impossible que le même prédicat appartienne et n'appartienne pas au même sujet » et qu'il commence à réfuter ceux qui le nient, saint Thomas divise cette réfutation en deux moments selon que « premièrement il dispute contre ceux qui disent que les contradictoires sont en même temps vraies », et « deuxièmement contre ceux qui disent qu'il est possible qu'elles soient en même temps fausses ».² Or la première prétention constitue la négation expresse de *Impossibile est affirmare et negare*, tandis que la seconde est aussi nettement celle de *Necesse est affirmare aut negare*. Que ces deux erreurs soient négations d'un seul et même principe signifie donc en fin de compte soit l'équivalence totale de *Impossibile est . . . et de Necesse est . . .*, soit tout au plus que ce dernier énoncé ne fasse qu'expliciter ce qui était pourtant déjà contenu dans le premier adéquatément compris. Et voilà pour la défense de ce que nous appellerons la thèse de l'unité de principe.

C'est cependant l'antithèse ou la dualité de principes que nous allons nous appliquer à justifier. Non que nous ayons à le faire contre Aristote et saint Thomas que nous avons largement cités, mais contre ceux-là qui prétendraient que la thèse exposée est en fait la pensée même de ces auteurs. Il importe peu que nous mettions ici des noms puisque notre propos est à résoudre le problème pour lui-même. Nous suivrons maintenant l'ordre inverse, c'est-à-dire que nous commencerons par les simples indications pour aller vers les raisons et l'explication ultime.

Corrigeons tout d'abord la traduction de l'un des textes ci-haut rapporté. Saint Thomas disait : « Omnia principia firmantur super hoc principium, quod affirmatio et negatio non sunt simul vera, et quod nihil est medium inter ea. »³ Le singulier : *hoc principium* aurait introduit, d'après la thèse, un principe unique mais formulé de la manière la plus large et la plus explicite possible. La suite de ce texte oblige cependant à admettre que devant la seconde subordonnée : « et quod nihil est medium inter ea », il sous-entend quelque chose comme « et super istud principium », « et super hoc aliud principium ». Car le texte continue par ceci : « Illa autem sunt propriissima hujus scientiae, cum sequantur rationem entis, quod est hujus philosophiae subjectum. » Alors que la thèse ne pouvait invoquer que des indications somme toute indirectes, voici bien avec cet « illa sunt » une déclaration formelle de la dualité des principes.

1. In IV *Metaph.*, lect.17, n.736.

2. In IV *Metaph.*, lect.7, n.611.

3. In IV *Metaph.*, lect.17, n.736.

En voici deux autres. La première tirée de la *Métaphysique* où Aristote ayant expliqué ce que sont les premiers principes appuie son explication d'exemples. Saint Thomas présente ces exemples comme suit : « . . . exemplificat de primis principiis maxime sicut quod necesse est de unoquoque aut affirmare aut negare. Et aliud principium est quod impossibile est idem esse et non esse. »¹ Or ayant accepté l'exacte correspondance d'*affirmare* à *esse*, de *negare* à *non esse*, la diversité de principes ne peut venir là que de celle qu'emportent les modes eux-mêmes de composer affirmer et nier, être et ne pas être : *copulative* ou *disjunctive*. — Le second texte est des *Analytiques Postérieurs*, d'un chapitre où l'objet même d'Aristote est de discuter si les principes les plus communs peuvent servir à des démonstrations. Saint Thomas écrit en le présentant qu'Aristote montre « premièrement ce qu'il en est des démonstrations de la science vis-à-vis ce principe qu'*Il est impossible d'affirmer et de nier simultanément* ; deuxièmement, ce qu'il en est à l'égard de cet autre (istud) principe : *N'est vraie de tout sujet que l'affirmation ou la négation*. Ces deux principes sont en effet les premiers de tous, comme il est prouvé au livre IV de la *Métaphysique*. »² *Haec duo principia*, c'est forcément la seule position que permet ce chapitre puisqu'il établit de fait qu'aucune démonstration ne saurait s'effectuer à partir du premier cependant que la démonstration *ad impossibile* peut correctement user du second. Nous pouvons donc affirmer qu'Aristote et saint Thomas ont eux-mêmes tenu à la diversité des principes dits de contradiction et de tiers exclu. Si nous avons introduit ces déclarations sous le chef d'indications, ce n'est sûrement pas qu'elles manquent d'être directes et catégoriques, c'est simplement qu'elles ne nous donnent pas encore la raison de la diversité qu'elles proclament.

Ces deux principes, et pour être tels, ne se ramènent donc pas à des propositions modales équipollentes. Il faut contester la façon dont la thèse entendait la contrariété des *dicta*. Le *dictum* n'est pas autre chose que l'énoncé d'une opinion. Or c'est des *dicta* en tant qu'ils traduisent des opinions que l'équipollence des modales exige la contrariété. Mais les opinions contraires ne sont les plus distantes au point de vue du vrai et du faux que si elles portent non sur des contraires mais sur les contradictoires mêmes. Que Callias soit juste, il est le plus carrément opposé à la vérité de nier qu'il le soit que d'en affirmer tout autre chose, voire qu'il soit injuste.³ Les *dicta* ne sont donc pas pris *ἐναντίως* à moins qu'ils n'opposent être et ne pas être. Ce qui donne que la modale *Il est impossible que Callias soit juste* ne se convertit pas en *Il est nécessaire que Callias soit injuste*, mais en *Il est nécessaire que Callias ne soit pas juste*. Ainsi *copulative* et

1. *Métaph.*, III, c.2, 996 b 29 ; S. Thomas, *in idem.*, lect. 5, n.387.

2. *Anal. Post.*, I, c.11 ; S. Thomas, *in idem.*, lect.20, n.1.

3. *De l'Interp.*, c.14.

disjunctive peuvent bien être des modes contraires de composer les termes être et ne pas être ; ils n'emportent pas pour autant des opinions contraires. En fait la présentation disjonctive de ces termes introduit une signification, amorce une énonciation qui n'équivaudront jamais à la négation pure et simple de ce que pouvait signifier et énoncer leur présentation copulative. On le voit bien à ceci que si l'on contracte ces principes par quelque prédicat déterminé chacune des présentations, copulative et disjonctive, a ses deux propositions équipollentes en impossible comme en nécessaire. Que le nom homme, dirait Aristote, signifie animal bipède, *Il est impossible que l'homme soit animal bipède et non animal bipède ; Il est nécessaire qu'il soit animal bipède ou non animal bipède.* Mais veut-on leurs équipollentes respectives qu'il faudra mettre face à la première : *Il est nécessaire que l'homme ne soit pas animal bipède et non animal bipède ;* et face à la seconde : *Il est impossible que l'homme ne soit pas animal bipède ou non animal bipède.* L'équivalence ne s'obtient donc pas à modifier la présentation des termes puisqu'elle a force au sein de l'une et l'autre présentations. Nous en concluons que par elle-même et indépendamment des modes qui l'affectent la composition différente des termes doit avoir une signification spécifiquement différente.

Cette différence est exactement celle qu'expriment les dénominations qu'ont reçu ces principes : principe de contradiction et principe de tiers exclu. C'est-à-dire que si le principe qui se formule avec *Necesse est . . .* exclut tout milieu entre être et non être, il faut bien que celui qui dit *Impossibile est . . .* se réduise à marquer qu'être et non être commencent d'abord par s'exclure mutuellement. On sait que le principe en *Impossibile est* est chez Aristote le premier des principes. Suarez l'a nettement défendu sur ce point, tant contre ceux qui prônaient l'antériorité du principe en *Necesse est* pour cette raison qu'il est affirmatif, tant contre ceux qui niaient la dualité des principes et préféraient la formule affirmative de *Necesse est*. Dans sa défense d'Aristote, Suarez invoque donc que si pour les opposés par contrariété et par privation « autre chose est qu'ils ne peuvent en même temps convenir au même sujet, et autre chose que l'un d'eux doive nécessairement lui convenir, ces deux choses sont formellement et rigoureusement diverses dans les opposés par contradiction ». Si ces deux choses, autrement dit, étaient formellement identiques parce qu'elles se rencontrent dans ces derniers opposés, l'une ne pourrait jamais être sans l'autre comme il en est de l'exclusion mutuelle sans l'exclusion du milieu dans les autres types d'opposés.

Suarez ajoutait que si l'on compare maintenant les deux principes entre eux, deux raisons feront admettre que le principe de *impossibili* est antérieur au principe de *necessario*. La première est que la répugnance mutuelle des contradictoires est par soi plus évidente que leur immédiateté, que la première « reluit aussitôt dans les termes eux-mêmes », tandis que la seconde « a besoin de quelque discours et

déclaration ». De là que le principe *de impossibili* est commun à tous les opposés qui s'excluent à ce titre même, alors que le principe *de necessario* ne convient pas à tous mais aux seuls opposés contradictoires. La seconde raison est que, tout comme la vérité est antérieure à la fausseté, le principe selon lequel les contradictoires ne peuvent être vraies simultanément doit être antérieur au principe selon lequel elles ne peuvent être fausses en même temps.¹

Nous souscrivons entièrement à cette idée que si les oppositions de privation et de contrariété peuvent contenir l'exclusion mutuelle des opposés sans l'exclusion du milieu, il y a bien là deux choses véritablement distinctes. Et nous en admettons la conséquence, savoir que si ces deux exclusions se rencontrent en une même opposition il restera toujours que penser l'une n'est pas penser l'autre, qu'assentir à l'une n'est pas encore assentir à l'autre. Enfin, nous partageons aussi ce sentiment que la répugnance des contradictoires est d'une appréhension plus facile et partant antérieure à l'immédiateté même de leur opposition. Ce qui revient à admettre l'antériorité du principe de contradiction sur celui du tiers exclu quant à ce qui est de la connaissance que nous pouvons avoir de ces principes.

Il nous paraît cependant que l'une des conséquences de Suarez est pour le moins ambiguë si elle n'est pas totalement fausse. Il s'agit de ceci que le principe *de impossibili* étant le seul à convenir à tous les opposés, Suarez paraît lui prêter une plus grande universalité qu'au principe *de necessario*. Il en serait bien ainsi si ces deux principes formulaient respectivement l'exclusion mutuelle des opposés et leur exclusion d'intermédiaire. Mais nous craignons que pour avoir cherché la distinction de ces deux exclusions dans les diverses oppositions Suarez n'ait indûment abandonné les principes eux-mêmes en substituant à leurs termes tous les opposés quels qu'ils soient.

Il faut pourtant tenir que les termes mêmes de ces principes sont être et ne pas être, que les principes sont qu'*Il est impossible d'être et de ne pas être*, et qu'*Il est nécessaire d'être ou de ne pas être*. Comment celui-ci pourrait-il être moins commun que celui-là quand il prend ainsi les termes sans en modifier l'universalité et qu'il demeure par surcroît au même type d'opposition qui en est une de contradiction. S'il faut admettre la dualité de ces principes, admettre une antériorité du principe de contradiction sur celui de tiers exclu quant à la connaissance, il faut en revanche et quant à la vérité objective maintenir leur égale universalité et primauté : « *Haec enim duo principia sunt omnium prima* ».

L'analyse sommaire d'un chapitre de la *Métaphysique* et du commentaire qu'en fait saint Thomas contribuera à mettre les choses bien en place.² Aristote y traite de la contrariété. Il commence par poser

1. *Disp. Metaph.*, disp.3, sect.3, Vivès, T.XXV.

2. *Métaph.*, X, c.4 ; S. Thomas, *in idem*, lect.6.

sa différence d'avec la contradiction pour cette raison connue que la première seule peut comporter un intermédiaire. Mais tout se passe comme s'il voulait pour ainsi dire atténuer cette différence en montrant par le truchement de la privation que la contrariété retient une certaine convenance avec la contradiction. En bref, il établit que la contrariété est une sorte de privation, la contrariété première ou parfaite qui s'exerce entre les extrêmes d'un même genre donnant à l'un raison de possession ou de perfection possédée comme elle donne à l'autre raison d'imperfection, de privation de perfection. Puis de la privation elle-même il fait « une certaine contradiction ». La privation, dit-il, est « ou bien une impuissance déterminée, ou bien une impuissance comprise dans un sujet ». Il faut comprendre qu'à la différence de la négation pure et simple la privation ne se dit qu'en référence à une forme que le sujet serait apte à posséder ou que tout au moins elle ne se dit pas sans référence à un sujet que l'on peut déclarer *privé de*. Mais c'est évidemment la négation pure et simple, indépendante de toutes conditions restrictives, qui donne lieu à la contradiction qui n'est elle-même que contradiction.

Lorsque Aristote qualifie celle-ci d'« opposition première », le contexte immédiat semble indiquer qu'il entend *première* au sens de la plus radicale, comme il avait précédemment parlé de la « contrariété première » pour celle qui existe entre les seuls extrêmes. Mais se conformant plutôt à l'idée d'ensemble du chapitre, saint Thomas attache à cette primauté la raison même de racine ou de principe. « La contradiction, dit-il, est incluse en toutes les autres oppositions comme antérieure et plus simple ».¹ Et cette inclusion est justement en ceci que l'un des opposés ne contient pas en sa raison la négation de l'autre sans qu'il soit impossible pour les deux d'exister simultanément. Il est en effet impossible qu'un sujet à la fois voie et soit aveugle, qu'une chose soit blanche et en même temps noire. Mais pourquoi il n'est pas nécessaire que tout sujet voie ou soit aveugle, que toute chose soit blanche ou noire, il est facile d'en voir la raison en ce que *aveugle* et *noir* déclinent de la négation même. Être aveugle, pour le préciser, n'équivaut à ne pas voir que pour les êtres qui peuvent posséder la vue, encore qu'il faille exister pour être privé de la vue. La cécité est négation de la vue sous ces conditions, et sous elles l'opposition de la possession et de la privation est immédiate. Mais *ne pas voir* est autrement plus large : il se dit de ce qui a et de ce qui n'a pas la possibilité de posséder la forme, de ce qui existe et de ce qui n'existe pas. La privation est donc bien une négation diminuée qui pour cela même ne divise point absolument le vrai et le faux, c'est-à-dire qu'elle laisse place à quelque sujet en qui voir ne se vérifierait pas davantage qu'être aveugle.² Et cette négation diminuée nous la retrouverons plus dimi-

1. *In X Metaph.*, lect.6, n.2041.

2. *Ibid.*, n.2045.

nuée encore dans la contrariété. Car seraient-ils de cette sorte qui n'ont pas d'intermédiaires, les contraires signifient toujours, et l'un comme l'autre, une disposition déterminée d'un sujet qui est lui-même susceptible des dispositions opposées.¹ On dira bien que pair et impair à la différence de blanc et noir n'ont pas d'intermédiaire, mais on ne saurait dire qu'ils excluent tout milieu du point de vue du vrai et du faux puisque l'un ou l'autre ne se vérifie que de quelque nombre alors que *n'est pas pair* se vérifierait aussi bien de la pierre que de la fiction.

Où l'on voit que c'est à déclinier de la stricte négation, partant de la contradiction absolue, que ces oppositions sont incapables d'inclure la nécessité d'être ou de ne pas être. En fait elles ne sont plus entre *être* et *ne pas être*, car ce qu'elles opposent à *être* peut aussi bien s'entendre comme une affirmation : *être aveugle* n'est-il pas affirmation d'une impuissance dans un sujet ; *être impair* affirme encore davantage en signifiant une détermination extrême mais toujours par mode de forme. C'est de quoi il faut rigoureusement tenir compte lorsque l'on traite expressément des principes eux-mêmes. Car les principes comme tels n'ont point pour termes autre chose que *être* et *ne pas être*, *affirmer* et *nier*. Si le principe de contradiction prononçait impossible que les opposés soient simultanément, si le principe du tiers exclu déclarait nécessaire que l'un des opposés doive être, il est évident que ce dernier ne se vérifierait que dans la seule contradiction, que l'autre serait donc plus commun ou plus universel. Mais il doit être tout aussi évident que l'impossible et le nécessaire qu'ont à déclarer les premiers principes doivent être l'impossible et le nécessaire touchant être et ne pas être, affirmer et nier.

C'est au vrai la seule opposition sur laquelle les premiers principes doivent se prononcer parce qu'elle est la seule qui soit purement formelle, qui oppose l'affirmation et la négation pour elles-mêmes antérieurement à tout contenu déterminé. En d'autres termes, et pour exprimer la même chose du point de vue des objets signifiés par l'une et l'autre, disons que les premiers principes doivent dire ce qu'il en est de *être* et *ne pas être* avant qu'ils ne deviennent des prédicats déterminés, tels que *être aveugle* et *être noir* ne le sont pas moins que *voir* et *être blanc*. Or ce qu'il en est c'est aussi bien qu'il est impossible d'être et de ne pas être, d'affirmer et de nier, que nécessaire d'être ou de ne pas être, d'affirmer ou de nier. Quels que puissent être les contenus de l'affirmation et de la négation, il est aussi vrai qu'elles ne peuvent être vraies en même temps qu'elles ne peuvent être fausses simultanément. Il s'agit d'une double exigence dont la seconde appartient tout aussi universellement que la première à toute opposition qui est strictement celle de l'affirmation et de la négation. C'est faute d'en être si les oppositions de privation et de contrariété ne retiennent que la première, et des propositions qui de fait ne s'opposent pas comme

1. *Ibid.*, nn.2051 et 2057.

affirmation et négation du même au sujet du même ne contrediront jamais à ceci que, absolument et universellement, l'affirmation et la négation divisent exactement le vrai et le faux.

En résumé, la considération des diverses oppositions a eu cette utilité de faire comprendre comme vérités distinctes que les opposés s'excluent mutuellement et qu'ils excluent quelque intermédiaire entre eux. Nous avons eu là le moyen requis pour conclure à la dualité des principes en question. Mais la considération de leurs termes nous a fait tenir à ce que l'un comme l'autre expriment une seule des oppositions : celle de l'affirmation et de la négation. C'est la condition pour que des principes soient absolument premiers qu'ils soient à la racine même de la connaissance séparant l'affirmation et la négation dans la vérité et la fausseté. Nous avons bien accepté que le principe de contradiction soit d'une connaissance plus facile, qu'il soit donc antérieur à ce point de vue ; mais nous avons jugé qu'à l'égard de tous les autres principes, de toutes les propositions concernant des prédicats déterminés, le principe de tiers exclu partageait avec celui de contradiction autant la primauté que l'universalité. Bref, ils sont deux principes et tous deux objectivement premiers parce que c'est à deux qu'ils commandent en sa totalité l'exercice de l'intelligence et de ses jugements.

Emmanuel TRÉPANIÉR.
